



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/EX(8)/L.2
22 mai 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Huitième réunion directive (reprise)
Genève, 29 juin 1995

UNE FEDERATION INTERNATIONALE DES POLES COMMERCIAUX

Propositions de décision */

a) Il conviendrait d'examiner s'il est possible de créer une fédération internationale des pôles commerciaux, c'est-à-dire une organisation non gouvernementale et non lucrative affiliée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

b) Le secrétariat de la CNUCED devrait rédiger des propositions de statuts pour cette fédération internationale et les adresser, pour observations, aux Etats membres de la CNUCED, aux pôles commerciaux déjà créés et aux organismes internationaux compétents.

c) Il y aurait lieu de convoquer la Réunion intergouvernementale de fonctionnaires et experts des pôles commerciaux afin qu'elle examine s'il est possible de créer une fédération internationale des pôles commerciaux sur la base des propositions remaniées du secrétariat et des observations reçues.

*/ Soumises par le Groupe de travail informel sur l'efficacité commerciale.